Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 6 janvier 2026

Monoxyde de carbone, le préfet appelle à la vigilance en période de grand froid



Face à l'épisode de grand froid en cours, le préfet de Vaucluse alerte sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, gaz mortel, invisible et inodore, responsable chaque année de centaines d'accidents domestiques.

Le monoxyde de carbone provoque chaque année en France le décès d'une centaine de personnes et en intoxique plusieurs milliers. Il résulte d'une combustion incomplète liée au mauvais fonctionnement d'appareils de chauffage ou d'eau chaude, à un défaut de ramonage ou à une utilisation inadaptée de matériel comme les poêles à pétrole ou les groupes électrogènes. Le risque augmente en hiver, avec la forte utilisation des appareils à combustion.

Les bons comportements à adopter

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 6 janvier 2026

Pour limiter les risques d'intoxication, le préfet rappelle plusieurs mesures essentielles : Faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et d'eau chaude par un professionnel ; Aérer son logement au moins 15 minutes par jour ; Maintenir les systèmes de ventilation en bon état et ne pas gêner les entrées/sorties d'air ; Installer un détecteur de monoxyde de carbone, et respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion. Il est également recommandé de ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; De placer les groupes électrogènes à l'extérieur, et de ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non prévus à cet usage. Les organisateurs de rassemblements doivent aussi être vigilants, notamment concernant les panneaux-radiants à combustible gazeux.



Les symptômes à reconnaître

L'intoxication chronique peut entraîner maux de tête, nausées, fatigue ou confusion. L'intoxication aiguë provoque vertiges, perte de connaissance ou troubles cardio-vasculaires pouvant mener au coma ou au décès. La gravité dépend de la durée d'exposition, de l'intensité du gaz et de la fragilité des personnes.

En cas de suspicion

En cas de symptômes ou de suspicion d'intoxication, il est recommandé : D'aérer immédiatement les locaux ; D'arrêter les appareils à combustion ; D'évacuer les lieux, et d'appeler les secours en composant le 15, le 18, le 112 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

En savoir plus

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 6 janvier 2026

ministère des Solidarités et de la Santé ; outils d'information de Santé Publique France ; Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur
Calista Contat-Dathey